

TARIFS ACCUEILS PERISCOLAIRES MUNICIPAUX APPLICABLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

GARDERIE : TARIFS pour un accueil le matin et / ou le soir

QUOTIENT FAMILIAL	Par enfant scolarisé <u>le matin</u> des lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h35 en maternelle de 7h30 à 8h30 en élémentaire <u>Domiciliés à APPRIEU</u>	Par enfant scolarisé <u>le matin</u> des lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h35 maternelle de 7h30 à 8h30 en élémentaire <u>Extérieurs à APPRIEU</u>
< 500	0,40 €	0,48 €
501 à 750	0,44 €	0,52 €
751 à 1000	0,46 €	0,55 €
1001 à 1250	0,49 €	0,58 €
1251 à 1500	0,53 €	0,63 €
1501 à 1750	0,56 €	0,67 €
1751 à 2000	0,59 €	0,71 €
2001 à 2250	0,64 €	0,77 €
2251 à 2500	0,68 €	0,82 €
> 2501	0,73 €	0,88 €

QUOTIENT FAMILIAL	Par enfant scolarisé <u>le soir</u> des lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h10 à 18h30 en maternelle de 16h05 à 18h30 en élémentaire <u>Domiciliés à APPRIEU</u>	Par enfant scolarisé <u>le soir</u> des lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h10 à 18h30 en maternelle de 16h05 à 18h30 en élémentaire <u>Extérieurs à APPRIEU</u>
< 500	1,26	1,51 €
501 à 750	1,35	1,61 €
751 à 1000	1,43	1,71€
1001 à 1250	1,50	1,80 €
1251 à 1500	1,59	1,91 €
1501 à 1750	1,68	2,02 €
1751 à 2000	1,77	2,12 €
2001 à 2250	1,87	2,25 €
2251 à 2500	1,97	2,37 €
> 2501	2,11	2,54 €

Pour information :

Le coût réel de garde par enfant est estimé à : 3,97 €

Il se décompose de la façon suivante :

- Charges de personnel : 3,60 €

- Autres charges :

Eau, assainissement, bâtiment, fournitures activités
et entretien, logiciel : 0,37 €

RESTAURATION : TARIFS pour un accueil en pause méridienne - repas + garderie.

QUOTIENT FAMILIAL	Par enfant scolarisé <u>Domiciliés à APPRIEU</u>	Par enfant scolarisé <u>Extérieurs à APPRIEU</u>
< 500	2,74 €	3,28€
501 à 750	3,71 €	4,45 €
751 à 1000	4,26 €	5,11 €
1001 à 1250	4,48 €	5,37 €
1251 à 1500	4,77 €	5,72 €
1501 à 1750	5,12 €	6,14 €
1751 à 2000	5,50 €	6,60 €
2001 à 2250	5,96 €	7,15 €
2251 à 2500	6,46 €	7,75 €
> 2501	7,04 €	8,44 €

Enseignants	7,04 €
-------------	--------

Pour information : Le coût réel du repas est estimé à 9,93 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- *prix du repas payé au traiteur fixé à 3,15 € TTC (fourniture de pain en local comprise),*
- *charges de personnel : 4,60 €,*
- *autres charges (eau, électricité, gaz, amortissement du bâtiment, logiciel) : 2,18 €.*

AVERTISSEMENT

Les familles qui laisseraient leur(s) enfant(s) au restaurant scolaire municipal, sans avoir réservé, devront s'acquitter du paiement d'un repas au prix correspondant à leur quotient familial majoré de 50%.

Ceux-ci doivent appeler la Mairie au plus vite.

Si de tels désagréments devaient se produire régulièrement, les parents seront convoqués en Mairie par la commission « Vie Scolaire », des sanctions pourront être prises.

ENFANTS ALLERGIQUES :

Les cas d'allergies doivent être impérativement signalés à la Mairie lors de l'inscription, avec remise d'un certificat médical ainsi que le protocole à suivre en cas d'allergie et chacun des repas de l'enfant est prévu par la famille.

En remplacement d'un montant d'un repas, les parents des enfants allergiques devront s'acquitter de la somme de 2,26 € (tarif enfants scolarisés et domiciliés à Apprieu) et de 2,71 € (tarif enfants scolarisés à Apprieu mais domiciliés à l'extérieur), ceci afin de couvrir une partie des frais de personnel et diverses charges.



Si Quotient Familial non renseigné, tarif maximum appliqué.

En cas de déménagement sur une commune extérieure en cours d'année scolaire, le tarif «enfants domiciliés à l'extérieur» sera alors appliqué.

INFORMATION :

Les employés communaux et les enseignants en poste sur les écoles d'Apprieu, domiciliés à l'extérieur de la commune d'Apprieu bénéficient pour leur(s) enfant(s) du tarif « domiciliés » à Apprieu sur la base de leur quotient familial

Les grilles de tarifs (2 pages), ci-dessus, a été adoptée par le Conseil Municipal.

En date du jeudi 31 mai 2018.

Modifié en date du jeudi 28 juin 2018 suite aux changements des horaires scolaires.

Pour application, le Maire.